





*Léo Strauss* : le critère ultime de justice est le droit naturel, qui (par définition) est universel

*Claude Lévi-Strauss* ; il n'y a pas de référentiel de valeur supra-culturel ; chaque culture possède ses propres valeurs

*Hans Kelsen* : positivisme juridique ; le droit positif est le critère de la justice, et repose sur la Constitution ; le gardien de la Constitution ne doit pas être le chef de l'exécutif (en opposition à Carl Schmitt)

**Sartre** : autrui, c'est ce « moi qui n'est pas moi » ; autrui est l'intermédiaire entre moi et moi-même ; je suis ce qu'autrui me dit que je suis, car je reconnais son regard

*Bourdieu* : les processus sociaux sont régis par des mécanismes qui échappent à la conscience des individus ; système scolaire et légitimation de la reproduction sociale

**XX<sup>e</sup> siècle**

*Jung* : il faut parvenir à intégrer les contenus issus de l'inconscient : ni les réduire à la conscience, ni les refouler, pour parvenir au Soi, sujet global.

**Karl Popper** : toute théorie scientifique peut et doit être falsifiable ; la psychanalyse n'étant pas falsifiable, c'est une pseudo-science.  
L'objectivité scientifique repose sur un débat critique entre scientifiques dont les conditions sont sociales et politiques.

**Merleau-Ponty** :  
tout, dans l'homme, est à la fois nature et culture

*Georges Bataille* : l'interdit génère de lui-même le désir de sa transgression.

*Georges Duby* : tout récit historique est une construction, une mise en perspective tributaire de choix qui interdisent de parler de « la » vérité en histoire.

*Michel Leiris* : il faut distinguer tradition (culture) et hérédité (nature)





